

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Tournoi A Rapide de Pierrevert

L'échiquier Pierrevardant organise le tournoi A du rapide de Pierrevert le 3 mai 2026 à la salle Polyvalente de Pierrevert 04860, Pierrevert

Article 2 : Participants

Le tournoi est ouvert aux joueurs avec plus de 1650 ELO Rapide et aux joueurs avec moins de 1650 ELO avec l'accord de l'organisation.

Article 3 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur

C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.5 qui s'applique à l'ensemble du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse par ordinateur (programme PAPI 3.3 8).

Article 4 : Cadence

8 rondes

Cadence : 15 mn avec un incrément de 3 s par coup.

Article 5 : Horaires

Pointage : 08 h 30 à 09 h 30

ronde 1 10 h 00

Remise des prix: vers 17 heures 30, 18 heures

Les horaires sont indicatifs et peuvent varier selon le déroulement du tournoi.

Dates et horaires des rondes :

1^{ère} ronde **Début à 10 h 00**

2^{ème} ronde **Début à 10h50**

3^{ème} ronde **Début à 11h40**

Pause repas

4^{ème} ronde **Début à 13h30**

5^{ème} ronde **Début à 14h20**

6^{ème} ronde **Début à 15h10**

7^{ème} ronde **Début à 16h00**

8^{ème} ronde **Début à 16h50**

Article 6 : Inscription et prix

L'inscription est 17 euros (9 euros jeunes) avant le 1 mai 2026 avec une majoration (21 euros et 11 euros jeunes) après le 1 mai 2026

Les Prix et trophées seront communiqués sur place avant la quatrième ronde

Article 7 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Bucholz puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) transmet le résultat à l'arbitre dans la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est interdit de fumer dans la salle de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site à l'exception des extérieurs.

Dans la salle de jeu, il est interdit aux joueurs d'accéder à un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré pour Carlos de Andrés Oterino, Arbitre Open 1 A59349

Article 11 : Commission d'appel

Un jury d'appel sera constitué en cas de litige par les trois premiers joueurs du ranking, un représentant du club organisateur et un représentant du Comité départemental du 04

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur